

LIVRET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ecole maternelle du
BRUSQUET

ANNEE SCOLAIRE
2022-2023

EDITO du Maire :

Chers parents,

Les équipes du Service Jeunesse et Vie Scolaire inscrivent leurs actions éducatives en complémentarité de l'école et de la famille.

Les projets et activités développés durant les temps périscolaires contribuent à développer le Vivre Ensemble, véritable enjeu de notre société.

Tout en respectant le rythme de vie des enfants, les équipes pédagogiques créent un environnement porteur afin que chaque jeune trouve sa place et développe sa citoyenneté.

J'ai souhaité que tous les accueils soient des espaces de réflexion, de discussion et d'apprentissage de la citoyenneté, afin de permettre aux enfants de s'exprimer et de devenir acteurs de leur temps libre quel que soit leur âge et toujours dans un cadre ludique.

Ce temps libre prend alors une double dimension :

- ✓ L'une, récréative par la pratique d'activités de loisirs, l'accès à des espaces aménagés, des lieux d'accueil, d'information et de rencontre.
- ✓ L'autre, d'apprentissage de compétences sociales et d'épanouissement personnel.

La commune offre les services périscolaires suivants :

- L'accueil Périscolaire le matin et le soir,
- Le temps de restauration

Les services Périscolaires et les différents projets développés vous sont présentés dans ce livret.

Des informations complémentaires peuvent également vous être apportées à tout moment par nos services.

Jean Bernard MION,
Maire de La Colle-sur-Loup,
Vice-Président de la CASA
Béatrice CUBIZOLLES,
Adjointe déléguée à la vie Scolaire,
aux activités Périscolaire et à la Petite Enfance



SOMMAIRE :

- **L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- **COMMENT ET QUAND REGLER ?**
- **LA PAUSE MERIDIENNE**
- **COMMENT ET QUAND REGLER ?**
- **LE FONCTIONNEMENT ET LES EQUIPES**
- **CONTACT**

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

✓ LES HORAIRES ET TYPES D'ACCUEIL

○ LE MATIN : 7h30 – 8h20, du lundi au vendredi

L'accueil des enfants se fait par le portail principal, puis des activités d'éveil et ateliers libres sont proposés dans la salle motricité. La salle a été réaménagée afin de proposer des coins lecture, dessin, jeux éducatifs....

○ LE SOIR : 16h30 – 18h00, du lundi au vendredi

➤ **Accueil du soir :**

Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès 16h30, pour le goûter pris dans le restaurant scolaire.

Les sorties sont organisées par tranche horaire afin de respecter les mesures du plan Vigipirate.

Horaires de départ des enfants

- * 16h55 à 17h05
- * 17h25 à 17h35
- * Et 17h50 à 18h00 maximum

Aucune sortie n'est possible avant 16h55

Après le temps de goûter, des activités ludiques sont proposées aux enfants en cohérence avec le projet pédagogique, dans la salle de motricité ou dans la cour suivant les saisons et la météo.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 18h00. Ils ne peuvent quitter l'accueil Périscolaire qu'accompagnés d'une personne autorisée à le faire et désignée par les parents sur la fiche d'inscription ou par autorisation de départ rédigée par les représentants légaux.

➤ **Accueil Fratrie : de 16h30 à 16h50**

Les familles de l'école maternelle du brusquet qui ont aussi des enfants scolarisés à l'école élémentaire Lanza peuvent bénéficier **d'un temps de garderie gratuit de vingt minutes maximum** pour leur permettre de faire la liaison entre les deux écoles.

Passé ce délai, il sera facturé un passage de garderie exceptionnelle à la famille concernée par le retard.

Afin de bénéficier de l'Accueil Fratrie mis en place, **les familles doivent obligatoirement effectuer une inscription soit au Service Jeunesse soit par le Kiosque famille**, et fournir les documents administratifs nécessaires à la prise en charge de leur enfant.

✓ L'INSCRIPTION

L'inscription préalable est OBLIGATOIRE et doit être effectuée en ligne sur le guichet « Kiosque Famille », en remplissant le dossier d'inscription unique, et en fournissant les différents documents administratifs.

Seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire peuvent être pris en charge, même à titre exceptionnel.

Il est tout à fait possible d'effectuer les démarches d'inscription sans pour autant réserver une activité.

Les modifications éventuelles survenant au cours de l'année doivent être transmises par mail au service des inscriptions, à l'adresse suivante : jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr

Toute inscription au service périscolaire induit l'acceptation des règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur est affiché au Service inscriptions en Mairie et consultable en ligne sur le kiosque de chaque famille.

✓ LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'inscription et le paiement pour l'accueil périscolaire s'effectuent pour le mois, le trimestre scolaire ou pour l'année selon le choix des parents. Ils peuvent être réalisés directement en ligne au guichet Kiosque Famille ou au Service Inscription Jeunesse en Mairie.

Le paiement de l'accueil périscolaire est effectué lors de l'inscription, pour la période considérée. Le montant est fixé par délibération du Conseil municipal. Une tarification mensuelle fixe a été mise en place, lissée sur 12 mois à la convenance des familles. Une quittance sera remise par le régisseur.

Il ne sera procédé à aucun remboursement, ni report sauf en cas de force majeure ou de déménagement de la famille. Il sera alors calculé un prorata mensuel, chaque mois entamé étant considéré comme dû.

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ECOLES ELEMENTAIRES		ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h20	150 € Soit 15€ par mois	300 € Soit 30€ par mois
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (sans aide aux devoirs) ECOLES ELEMENTAIRES		ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	200 € Soit 20€ par mois	400 € Soit 40€ par mois
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR AIDE AUX DEVOIRS ECOLES ELEMENTAIRES		ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	250 € Soit 25€ par mois	500 € Soit 50€ par mois
TARIFICATION UNITAIRE POUR UN PASSAGE EXCEPTIONNEL :		ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
Passage exceptionnel 3.70 €, utilisable matin ou soir, de 7h30 à 8h20 ou de 16h30 à 18h00		Passage exceptionnel 7.40 €

LA PAUSE MERIDIENNE

La pause méridienne dépend du Service Jeunesse et Vie Scolaire pour la partie encadrement et accompagnement des enfants et de la Cuisine Centrale pour la préparation et confection des repas.

Les repas sont identiques pour tous les enfants des quatre écoles.

✓ LA CUISINE CENTRALE

La commune s'est engagée dans un service de restauration autogéré, en construisant une cuisine centrale, au rez-de-chaussée de l'école Daniel PENNAC.

Après de longues années passées avec différentes sociétés de restauration, la municipalité a voulu opérer une rupture avec la « malbouffe » ; en mettant en place un service de restauration de qualité : **des produits frais de qualité, le plus souvent possible BIO et cuisinés le jour même.**

En effet, Patrice LUDGER, Chef de la Cuisine Centrale et son équipe proposent des menus variés et équilibrés selon des règles très précises résumées dans le **PMN** (Plan de Maîtrise Nutritionnelle).

C'est une cuisine en liaison chaude ce qui implique des repas fabriqués le jour même et livrés chauds sur chaque site.

✓ LE DEROULE DU REPAS

Ecole maternelle du Brusquet :

1^{er} service : 12h00 à 12h 45 2^{ème} service : 13h00 à 13h45

Les enfants mangent à table et sont servis à l'assiette.

Ils sont encadrés par leur ATSEM, par des animateurs et secondés des agents techniques.

Les enfants ne se lèvent pas pendant le service pour limiter le bruit.

Ils sont servis en tenant compte de leur besoin.

Les enfants passent aux toilettes avant et après le repas.

Dès que les enfants sont assis, les animateurs les informent de la composition de leur repas en instaurant un petit moment de silence.

Pendant le repas, le personnel aide les enfants de leur groupe en utilisant les codes « smiley » qui permettent d'adapter les quantités servies aux différents appétits.

Ils les incitent à goûter mais ne les forcent jamais.

Des activités ludiques, sportives ou encore manuelles sont proposées aux enfants avant et après le repas.

Une fois par mois, (en général le dernier vendredi de chaque mois) la cuisine centrale propose un gâteau d'anniversaire pour les enfants dont la date de naissance correspond au mois écoulé. Les animateurs se chargent de placer les bougies, et d'animer la célébration.

Une fois tous les 2 mois environ, la cuisine centrale propose des menus festifs où les enfants et le personnel peuvent venir dégustés.

Ces menus n'ont pas d'objectif éducatif précis, **ils sont festifs et ludiques pour créer une rupture dans les menus quotidiens**, et créer une ambiance un peu plus conviviale.

✓ L'INSCRIPTION

L'inscription préalable est OBLIGATOIRE et doit être effectuée en ligne sur le guichet « Kiosque Famille », en remplissant le dossier d'inscription unique, et en fournissant les différents documents administratifs.

Les parents ont l'obligation de déposer un planning annuel lors de l'inscription de leur enfant. **Toute modification de ce planning doit être faite au moins 6 jours avant la date de mise en œuvre.**

A titre exceptionnel, il est possible de rajouter un repas au planning. **Dans ce cas, la date limite d'inscription est fixée à 3 jours ouvrés avant le jour de consommation du repas.**

Les élèves non-inscrits ne pourront pas être acceptés au restaurant scolaire.

Il est tout à fait possible d'effectuer les démarches d'inscription sans pour autant réserver une activité.

Les modifications éventuelles survenant au cours de l'année doivent être transmises par mail au service des inscriptions à l'adresse suivante : jeunessescolaire@mairie-lacollesurloup.fr

Toute inscription au service restauration scolaire induit l'acceptation des règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur est affiché au service inscriptions en Mairie et consultable en ligne sur le kiosque de chaque famille.

✓ LA TARIFICATION DES ACCUEILS RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription et le paiement pour les accueils restaurant scolaire s'effectuent par période de vacances à vacances.

Les familles s'acquittent du prix des repas selon une préfacturation qui intervient 15 jours avant chaque période de vacances.

Le paiement peut être réalisé directement en ligne au guichet Kiosque Famille ou au Service Inscriptions Jeunesse en Mairie.

Les tarifs sont fixés en Conseil municipal.

Les parents n'ayant pas fourni les documents nécessaires au calcul du prix des repas se verront appliquer le tarif maximum. Le quotient Familial devra être remis à l'inscription puis sera changé une fois par an, fin janvier.

Les paiements des repas sont possibles auprès du Service Jeunesse et Vie scolaire par :

- Par chèque bancaire,
- Carte Bancaire,
- En numéraires

Ou directement en ligne sur le site du Kiosque famille

Le paiement doit se faire lors de l'inscription, pour la période considérée. Une quittance sera remise par le régisseur.

$(\text{Taux d'effort } 0,00105 \times \text{QF}) + 2,882 = \text{prix du repas.}$

- Prix plancher = 3.41 €

- Prix plafond = 5.51 €

- Tarifs enfant autres commune 5.66€

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES

✓ LE FONCTIONNEMENT ET LES EQUIPES

Les accueils périscolaires sont gérés par la municipalité de La Colle-sur-Loup et dépendent du service Jeunesse et Vie Scolaire, sous la supervision de Géraldine ALCARAZ-BODY, responsable du Service.

Les enfants sont accueillis avant et après le temps scolaire, dans chaque école de la commune.

Chaque accueil fait partie intégrante du Projet Educatif de Territoire, qui permet une continuité éducative entre tous les acteurs encadrant les enfants.

Dans ce cadre les équipes élaborent chaque année un projet pédagogique en cohérence avec les objectifs éducatifs et organisent des activités et projets d'animation.

Un responsable périscolaire est présent sur chaque site.

L'équipe pédagogique périscolaire encadrant l'école maternelle du Brusquet est constituée d'un Responsable, de 5 ATSEM et de 4 animateurs diplômés qui encadre les enfants durant ces accueils.

Cette équipe intervient aussi durant la pause méridienne, ce qui offre plus de repères et de cohérences aux enfants et aux familles.

✓ LES OBJECTIFS ET REGLES DE VIE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'objectif principal des Accueils du Périscolaire est de « Permettre à l'enfant de devenir acteur de son temps libre et citoyen de son accueil dans un milieu sécurisant ».

Ce qui implique que l'enfant fait partie intégrante des mises en place de projets d'activités, mais qu'il peut aussi choisir de ne pas participer aux activités proposées et simplement profiter d'un temps d'accueil libre.

Des règles de vie sont établies avec les enfants. Le dialogue et l'écoute sont privilégiés.

L'un des principaux objectifs des accueils du périscolaire est de favoriser « le Vivre Ensemble ».

La communication non violente entre enfants et vis-à-vis des autres est privilégiée.

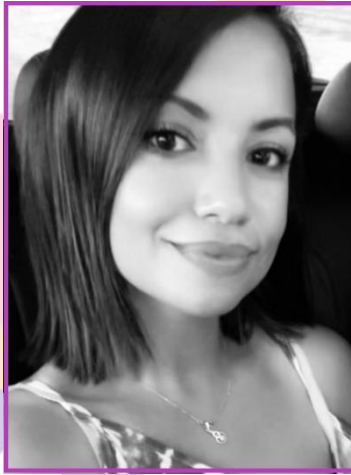
Cette méthode de communication vise à créer entre les enfants des relations fondées sur : l'empathie, la coopération et solidarité, le respect de soi et des autres.

Les familles sont informées régulièrement du comportement de leur enfant, des sanctions peuvent être établies si le respect des règles n'est pas suivi.

Les violences verbales, la dégradation des biens personnels et/ou collectifs, les violences physiques, le harcèlement constituent des comportements qui ne peuvent exister lors des temps d'accueil.

A défaut, des sanctions pourront être prises allant de l'avertissement à l'exclusion sans possibilité de remboursement.

L'EQUIPE PERISCOLAIRE DU BRUSQUET



**Mariem,
Responsable Péricolaire**



NADEGE



MARYLENE



CELINE



STEPHANE



KATIA



TIFFANY



BARBARA



AUDREY



PERRINE



ALEXANDRA



Géraldine ALCARAZ-BODY
Responsable Service Jeunesse et Vie Scolaire
gbody@mairie-lacollouloup.fr



David DUMESNY
Responsable des équipes Pédagogiques
ddumesny@mairie-lacollouloup.fr

CONTACTS

Le Service Inscriptions Jeunesse Scolaire situé en Mairie vous accueille aux horaires suivants :

- Lundi 8h30-11h30
14h00-17h00
- Mardi 8h30-11h30
- Mercredi 8h30-11h30
13h30-17h00
- Jeudi 8h30-11h30
- Vendredi 8h30-11h30

Par téléphone au : 04.93.32.42.04.

Par mail : jeunessescolaire@mairie-lacollouloup.fr